La modification de la déduction fiscale des frais de formation et de perfectionnement: dès 2016

16.04.2014

Lors de sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral a mis en vigueur à partir du 1er janvier 2016 la loi fédérale sur l'imposition des frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles. Parallèlement, le Département fédéral des finances (DFF) a procédé aux modifications de l'ordonnance sur les frais professionnels que la nouvelle loi rendait nécessaires. Ainsi, tous les frais de formation et de perfectionnement à des fins professionnelles sont désormais déductibles. Lisez-en davantage ici.